

DEC113113DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Arnaud MARTIN, agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 112885DCIF du 14 décembre 2011 portant cessation de fonctions de Mme Claude GENEVIEVE agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » à compter du 3 janvier 2012

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 28 décembre 2011 donnant agrément à Monsieur Arnaud MARTIN, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Normandie »

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, Trésorier-payeur général

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Arnaud MARTIN, inspecteur des Finances publiques est nommé agent comptable secondaire de la délégation « Normandie » à compter du 3 janvier 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 décembre 2011

P/le Président du CNRS
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT